



PREMIÈRES ASSISES DE L'APPRENTISSAGE

Le réseau des CMA adresse une série de propositions à la Ministre Carole Grandjean pour sauver la rentrée 2024

CMA France, en partenariat avec AEF info, a organisé le 7 novembre les premières Assises de l'apprentissage autour du thème « Un million, des milliards... quelle stratégie et quel pilotage mettre en place ? »



Plus de deux cents personnes, parties prenantes de l'apprentissage en France, ont pu échanger et construire des propositions pour répondre à cet enjeu. En conclusion de cette journée, Carole Grandjean, ministre en charge de l'enseignement et de la formation professionnels, a confirmé l'ouverture d'une large concertation destinée à « esquisser les contours d'une réforme structurelle du financement de l'apprentissage ». Le président de CMA France, Joël Fourny, a profité de cette « bonne nouvelle » pour lui remettre un document portant les propositions du réseau des CMA.

POURQUOI CES ASSISES ?

Cinq ans après la mise en œuvre de la loi de 2018 qui a considérablement dynamisé l'apprentissage en France, le réseau des CMA a considéré qu'il était

important de faire le point et de se poser la question de ce que nous attendions collectivement de l'apprentissage. Entre temps, est intervenue une nouvelle révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, impactant fortement l'écosystème de la formation. C'est donc dans ce double contexte que se sont tenues les premières Assises de l'Apprentissage.

« Cette journée nous a permis de réfléchir au modèle de demain, aux évolutions à apporter, à la méthode pour déterminer et faire évoluer les NPEC. Elle a également confirmé que nos lignes convergeaient et que nous étions tous d'accord pour dire qu'il faut revenir aux fondamentaux, et en premier lieu à l'exigence d'une formation en alternance », précise Joël Fourny, président de CMA France.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Les récents rapports de la Cour des Comptes, du Sénat et des Inspections générales, mettent tous en exergue la nécessité de revoir le modèle de financement de l'apprentissage sans pour autant remettre en cause la dimension d'investissement sur l'avenir qui caractérise ce dispositif en alternance. Les débats ont permis à l'ensemble des intervenants de s'accorder sur la nécessité d'une révision de la définition, des règles de financement et de la méthode d'élaboration des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

« Reconnu par tous d'utilité publique, l'apprentissage va dans le sens du plein emploi et du dynamisme économique de nos territoires. C'est le meilleur moyen, et le plus souvent le seul, de se former

aux métiers de l'artisanat, ces métiers qui accompagnent notre quotidien. La question de son financement est donc cruciale pour préserver l'avenir de ces métiers. Il est donc impératif de trouver des solutions pour concilier la qualité des formations proposées avec les objectifs quantitatifs ambitieux fixés par le Président de la République », souligne Joël Fourny.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

La ministre, présente en clôture, a confirmé sa volonté d'engager une large concertation avec l'ensemble des acteurs pour faire évoluer les modalités de financement de l'apprentissage.

« Cette concertation, le réseau des CMA l'appelle depuis longtemps de ses vœux, et ce avant même le mois de juillet dernier, date à laquelle la nouvelle

révision des NPEC a été annoncée. Nous avons des propositions pour garantir la soutenabilité du modèle. Celles-ci ont été rassemblées dans un document que j'ai pu, dès la clôture de nos Assises, remettre à la ministre en insistant sur le fait qu'il était urgent de revoir le système dès l'an prochain afin de sauver la rentrée 2024 », conclut Joël Fourny. ■



(Re)voir les premières Assises de l'apprentissage des CMA :

[HTTPS://TINYURL.COM/ASSISES2023](https://tinyurl.com/assises2023)
ET [HTTPS://TINYURL.COM/ASSISES2023PART2](https://tinyurl.com/assises2023part2)

Télécharger les propositions des CMA :

[HTTPS://WWW.ARTISANAT.FR/MEDIA/1960/DOWNLOAD](https://www.artisanat.fr/media/1960/download)

LES PROPOSITIONS

CMA France propose de prendre en charge les contrats d'apprentissage avec quatre composantes :

- Un montant « socle » établi par France compétences ;
- Une modulation à la hausse sur la base de critères décidés par l'Etat ou les branches professionnelles (métier en tensions, niveaux 3 et 4)
- Au besoin, une prise en charge complémentaire par les Conseils régionaux pour garantir l'offre de formation en proximité.
- Les investissements pédagogiques « lourds » devront être intégrés à ce nouveau NPEC.

CMA France propose également de moduler à la baisse le niveau de prise en charge socle déterminé par France Compétences en :

- Réservant les financements de l'apprentissage aux formations qui mettent en œuvre une réelle pédagogie de l'alternance et qui ne recourent pas au 100 % digital.

CMA France encourage les comportements vertueux en proposant :

- De ne pas procéder à la redistribution de dividendes dans les organismes de formation
- De reverser un pourcentage du résultat excédentaire des organismes de formation qui ne serait pas affecté à des investissements.

CMA France attire l'attention sur les enjeux du calendrier de la concertation dont les conclusions doivent être mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2024 afin de ne pas mettre en péril durablement les centres de formation impactés par les baisses des NPEC.

Quelles nouvelles modalités de détermination des niveaux de prise en charge des coûts contrat ?

7 NOVEMBRE 2023



Des nouvelles modalités de détermination des niveaux de prise en charge qui répondent à un objectif prioritaire :

GARANTIR L'OFFRE DE FORMATION EN PROXIMITÉ DES BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SECTEURS EN BESOIN DE MAIN D'ŒUVRE

- CMA France propose de prendre en charge les contrats d'apprentissage sous quatre composantes :
 - Un niveau de prise en charge socle établi par formation ou par type de formation, établi par France compétences qui pourra utiliser les remontées comptables des années antérieures, pondérées de certains effets conjoncturels tels que ceux que nous avons connus récemment ; les modalités du coût de la vie en outre-mer devront être prises en compte ;
 - A ce niveau de prise en charge socle, l'Etat et les branches pourront décider d'affecter un taux supplémentaire, pour une période définie, au regard de la politique qu'ils auront décidée. Cela peut être la prise en charge d'un type de public, le choix d'un titre ou d'un niveau de certification sur un métier en tension, l'investissement dans la qualité de la formation : par exemple un pourcentage supplémentaire sur les niveaux 3 et 4, qui sont les niveaux d'entrée en formation ; Ce taux supplémentaire a le mérite de servir une politique de l'apprentissage tournée vers les besoins du marché de l'emploi ;
 - Intégrer les investissements pédagogiques « lourds » de plus de trois ans dans le périmètre des NPEC. Certaines formations nécessitent des plateaux techniques, d'autres non. Il faut rétablir l'équité entre les formations du savoir-faire technique et les formations transversales et permettre à la fois de maintenir et de moderniser l'outil de formation ;